

TRAIL DES PASSERELLES DU MONTEYNARD

7^e Édition – du 07 au 15 JUILLET 2018

RÈGLEMENT

Article 1 : Présentation de l'épreuve

A/ Le **Trail des Passerelles du Monteynard** est un événement participatif de course à pied en montagne composé de 9 épreuves et une randonnée :

- **Le Petit Train (28km / 1150m D+)** seul ou en relais de 2 coureurs
- **La Course Solidaire (4km route)**
- **La Verticale du Sénépi (Kilomètre Vertical : 3,5km / 1000m D+)**
- **Le 1/2 KV du Sénépi (1km / 500m de D+)**
- **Le 3^{ème} Poste (16km / 800m D+)** seul ou en relais de 2 coureurs
- **La Rando des Passerelles (12km / 400m D+)**
- **Le Trail de l'Ebron (15km / 600m D+)**
- **Le Trail de Côte Rouge (24km / 1200m D+)**
- **Le Trail des Passerelles (40km / 2100m D+)**
- **La Grande Course (65km / 3500m D+)** seul ou en relais de 3 coureurs

Il s'agit d'une épreuve officielle de course à pied, organisée sous l'égide de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), et se déroule en conformité avec la réglementation 2018 des courses hors stade.

B/ le **Trail des Passerelles du Monteynard** est organisé par **Idée Alpe** avec le soutien du Taillefer Trail Team, des communes traversées, et de divers associations.

Idée Alpe – 21 Rue du Béal – 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES – 04 76 40 19 22

C/ Ce règlement est susceptible d'évoluer légèrement entre l'ouverture des inscriptions et le jour de la course, en fonction des décisions prises par l'organisation pour accueillir au mieux les coureurs en toute sécurité et en respectant les acteurs locaux (agriculteurs, SIVOM, ONF...)

Article 2 : Détails des épreuves

SAMEDI 07 JUILLET 2018

- **Le Petit Train (28km – 1150m D+)**
 - Départ : **Monteynard à 16h** / Arrivée : **La Mure**
 - 2 formats : Individuels ou Relais à 2 coureurs (15km + 13km)
 - 400 dossards individuels et 100 dossards relais disponibles
- **Course Solidaire (4km Route)**
 - Départ : **La Mure à partir de 17h** / Arrivée : **La Mure**
 - 600 dossards disponibles

DIMANCHE 08 JUILLET 2018

- **Verticale du Sénépi :**
 - **Kilomètre Vertical (3,5km – 1000m D+)**
 - Format *contre-la-montre* : départ des concurrents toutes les 30s
 - Départ : **Mayres-Savel à partir de 10h** / Arrivée : **sommet du Sénépi**
 - 150 dossards disponibles
 - **1/2 Kilomètre Vertical (1km – 500m D+)**
 - Format *contre-la-montre* : départ des concurrents toutes les 30s
 - Départ : **Mayres-Savel à partir de 10h** / Arrivée : « **Serre de l'Aigle** »
 - 150 dossards disponibles

MERCREDI 11 JUILLET 2018

- **Le 3^e Poste (16km – 800m D+)**
 - Départ : **Prunières à 19h30** / Arrivée : Musée **Mine Image** à la **Motte-d'Aveillans**
 - 2 formats : Individuels ou Relais à 2 coureurs (6km + 11km)
 - 500 dossards individuels et 100 dossards relais disponibles

VENDREDI 13 JUILLET 2018

- **Courses Enfants**
 - **Treffort (plage) à 18h**

SAMEDI 14 JUILLET 2018

- **Rando des Passerelles (12km – 300m D+)**
 - Départ : **Mayres-Savel (plage) à partir de 9h30** / Arrivée : **Treffort (plage)**
 - 350 dossards disponibles
 - **Navette en bateau pour se rendre au départ à la plage de Savel**
 - *Ce transfert bateau est inclus, le choix de votre horaire se fait lors de votre inscription*
- **Trail de l'Ebron (15km – 700m D+)**
 - Départ : **Treffort (plage) à 9h45 et 10h** / Arrivée : **Treffort (plage)**
 - 1 000 dossards disponibles
- **Trail de Côte Rouge (24km – 1200m D+)**
 - Départ : **Treffort (plage) à 15h30 et 15h45** / Arrivée : **Treffort (plage)**
 - 1 200 dossards disponibles

DIMANCHE 15 JUILLET 2017

- **La Grande Course (65km – 3500m D+)**
 - Départ : **La Mure à 5h30** / Arrivée : **Treffort (plage)**
 - 2 formats : Individuels ou Relais à 3 coureurs (20km + 30km + 15km)
 - 800 dossards individuels et 100 dossards relais disponibles
- **Trail des Passerelles (40km – 2100m D+)**
 - Départ : **Treffort (plage) à 8h et 8h15** / Arrivée : **Treffort (plage)**
 - 1 300 dossards disponibles

Attention, ces horaires sont susceptibles d'être modifiés

Article 3 : Parcours

A/ Distances et dénivelés :

Nous avons pris pour référentiel de mesurage des distances et dénivelés de toutes ces épreuves les plateformes ©Openrunner et ©TraceDeTrail. Comme tout outil de mesure, ils comportent leur incertitude de mesure, et vous serez nombreux à mesurer le jour de l'épreuve des distances et dénivelés légèrement inférieurs ou supérieurs à ceux annoncés par vos montres GPS...

Le mesurage strict d'un parcours de trail selon les méthodes employées en course sur route est impossible. Merci de rester indulgents envers l'organisation pour tout écart inférieur à 2 ou 3 km...

B/ Modifications de parcours

Evoluant dans des espaces naturels, et cohabitant avec les personnes exploitants à l'année ces territoires (agriculteurs, ONF, SIVOM, ...), nous devons parfois apporter des évolutions à nos parcours entre l'annonce des distances et la date des épreuves, ce qui peut modifier légèrement la distance et/ou le dénivelé des parcours. Ces parcours, distances et dénivelés sont donc donnés à titre indicatifs, sous réserve de modifications.

C/ Parcours de Replis / Annulation / Modification

L'organisation prévoit en amont de l'épreuve des parcours de replis en cas d'intempéries notamment (orages, brouillards...) qui ne sont pas communiqués aux coureurs.

Attention, en cas de force majeure, catastrophe naturelle, intempéries ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler une ou l'ensemble des épreuves, ou de modifier les parcours et d'activer ces parcours de replis peu avant ou en cours d'événement. Ceci est valable y compris après que le départ soit donné, en fonction des conditions météorologiques ou de tout événements fortuit : interruption d'épreuve ou modification de parcours

D/ Balisage

Nos parcours sont balisés avec les éléments suivants :

- Rubalise bicolore rouge et blanche pendue aux branches
- Rubalise bicolore rouge et blanche installée en travers des chemins à ne pas emprunter
- Petits drapeaux fluo plantés le long du parcours
- Bombe de traçage éphémère :
 - flèches aux changements de direction
 - 3 petits points pour rappel « vous êtes bien sur le parcours »

D'autre part des signaleurs sont présents le long du parcours à certains points clés (traversée de route, changement de direction, départ de petit sentier difficile à voir...). Merci de respecter leurs consignes et de rester courtois avec eux. N'oubliez pas qu'ils sont bénévoles !

Si vous évoluez sans voir aucun de ces éléments de balisage depuis 500m, merci de faire ½ tour afin de retrouver le parcours ! Si vous êtes vraiment perdus, appelez le PC Sécurité.



E/ Abandon

En cas d'abandon d'un coureur (hors blessure), l'organisation s'engage à la/le rapatrier jusqu'à l'arrivée **à partir d'un point de ravitaillement**. L'organisation n'est pas tenue de récupérer les coureurs qui abandonnent en pleine nature, en tout point du parcours, pour les véhiculer jusqu'au ravitaillement le plus proche. Vous devez rejoindre par vos propres moyens le point de ravitaillement le plus proche.

Article 4 : Conditions de participation à l'épreuve

Les épreuves sont ouvertes à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s.

Le règlement fédéral de la FFA définit les catégories d'âges minimum de chaque course :

Catégories	Minimes	Cadets	Juniors	Espoirs Séniors Vétérans
Années de naissance	2003-2004	2001-2002	1999-2000	1998 ou avant
Distance max autorisée	5 km	15 km	25 km	illimitée
Le Petit Train Individuel 	X	X	X	✓
Le Petit Train Relais à 2 (15 + 13 km) 	X	✓	✓	✓
La Solidaire ** 	✓	✓	✓	✓
KV et 1/2 KV * 	X	X	✓	✓
Le 3^e Poste Individuel 	X	X	✓	✓
Le 3^e Poste Relais à 2 (6 + 11 km) 	X	✓	✓	✓
Rando des Passerelles ** 	✓	✓	✓	✓
Trail de l'Ébron 	X	✓	✓	✓
Trail de Côte Rouge 	X	X	✓	✓
Trail des Passerelles 	X	X	X	✓
La Grande Course Individuel et Relais à 3 	X	X	X	✓

* Pour les épreuves de type « Kilomètre Vertical », le règlement FFA précise qu'elles sont ouvertes aux coureurs à partir de Juniors, même si la distance est inférieure à 15km

** Pour la Course Solidaire et la Rando des Passerelles, il faut être né en 2006 ou avant.

Article 5 : Pièces justificatives

A/ A l'exception des participants à la « Rando des Passerelles » tous les concurrents devront présenter :

- soit leur licence FFA (Athlé Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise, ou d'un « PASS J'aime Courir ») délivrée par la FFA, et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention, les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant, et Découverte) ne sont pas acceptées.
- soit la licence de la FFTRI, FFCO ou Pentathlon moderne faisant apparaître clairement la mention athlétisme ou course à pied en compétition
- soit une licence sportive au sens de l'article L. 131-6 du Code du Sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition,
- soit **un certificat médical nominatif de non contre-indication à la pratique du sport en compétition - de l'athlétisme en compétition - de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve**. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne pourra être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Par ailleurs, un justificatif d'identité sera demandé à tous les inscrits lors du retrait des dossards.

Les concurrents qui n'auront pas un certificat médical valable le jour de l'épreuve ou une licence sportive valable pour la course à pied en compétition, ne pourront prendre part à la course et ne pourront prétendre à un quelconque remboursement.














B/ Les participants à la « Rando des Passerelles » ou aux épreuves Enfants ne devront fournir ni licence, ni certificat médical.

C/ Les mineurs devront être accompagnés par leurs parents ou fournir une autorisation parentale éditée sur papier libre, date et signée.

Article 6 : Tarifs des Inscriptions

Inscriptions sur internet, jusqu'au 1er Juillet 2018, dans la limite des places disponibles

=> <http://trail-passerelles-monteynard.fr/participer/>

	Jusqu'au 31/12/2017	Du 01/01/2018 au 20/03/2018	Du 21/03/2018 au 20/06/2018	À partir du 21/06/2018
Le Petit Train Individuel 	20 €	20 €	20 €	25 €
Le Petit Train Relais à 2 	30 €	30 €	30 €	35 €
La Solidaire * 	5 €	5 €	5 €	5 €
Verticale du Sénépi 	10 €	10 €	10 €	15 €
1/2 KV du Sénépi 	7 €	7 €	7 €	12 €
Le 3 ^e Poste ** Individuel 	17 €	17 €	17 €	21 €
Le 3 ^e Poste ** Relais à 2 	22 €	22 €	22 €	26 €
Rando des Passerelles 	15 €	15 €	18 €	22 €
Trail de l'Ébron 	16 €	18 €	20 €	25 €
Trail de Côte Rouge 	22 €	25 €	28 €	30 €
Trail des Passerelles 	33 €	38 €	42 €	48 €
La Grande Course *** Individuel 	48 €	53 €	60 €	65 €
La Grande Course Relais à 3 	72 €	78 €	90 €	100 €

* Sur **La Solidaire**, le tarif d'inscription est libre, fixé par le coureur au moment de son inscription, avec un minimum de 5 €. 100% de ce montant sera reversé à une association caritative locale.

** Sur **Le 3^e Poste**, 1€ par participant sera reversé à l'Association « Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine mottois », gestionnaire du Musée souterrain La Mine Image

*** Pour **La Grande Course** en individuel, une Navette bus est proposée en option pour se rendre au départ à La Mure depuis Treffort, avant la course uniquement, pour 10 € supplémentaires (départ 3h30 depuis Treffort)

Votre inscription aux épreuves comprend :

- Le dossard et la participation à l'épreuve
- Les frais d'inscription
- Le cadeau souvenir
- Le chronométrage officiel par puce électronique (sauf Rando des Passerelles)
- Les ravitaillements
- La sécurité et les secours
- La consigne bagages

Attention, l'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet, y compris les objets de valeurs qui auront été remis à la consigne.

Article 7 : Remboursement / Désistement / Annulation.

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage...).

Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo rouge, foudre...).

En cas d'annulation de la part d'un concurrent :

- A/ Annulation intervenant plus de 20 jours avant l'épreuve, soit jusqu'au 17 juin 2018

En cas d'annulation de la participation du concurrent avant le 18 juin 2018, l'organisation retiendra une somme forfaitaire de 6 euros pour frais de dossiers, quel que soit le motif de l'annulation.

- B/ Annulation intervenant dans les 20 jours précédents l'épreuve, soit à partir du 18 juin 2018

Toute annulation survenant pendant les 20 jours précédents l'épreuve ne pourra donner lieu à aucun remboursement, sauf sur présentation d'un certificat médical justificatif. La déduction des 6 euros forfaitaires sera réalisée. Toute demande de remboursement devra impérativement être faite au plus tard dans un délai de 3 jours après l'épreuve, date de l'e-mail ou cachet de la poste faisant foi, et contenir tous les justificatifs adéquats :

- anthony@idee-alpe.fr
- Idée Alpe – 21 rue du Béal – 38 400 Saint-Martin-d'Hères

Article 8 : Retrait des dossards

Les dossards sont à retirer sur présentation d'une licence sportive en cours de validité, ou d'un certificat médical (cf article 4 du présent règlement). Les horaires et lieux sont les suivants :

	Samedi 07/07 14h-17h La Mure (mairie)	Dimanche 08/07 9h-10h Mayres-Savel	Mercredi 11/07 17h30-19h15 Musée Mine Image
Le Petit Train 	✓	X	X
Course Solidaire 	✓	X	X
Verticale du Sénépi 	✓	✓	X
Le 3^e Poste 	X	X	✓

	Vendredi 13/07 15h-20h Treffort	Samedi 14/07 8h-19h Treffort	Dimanche 15/07 4h30-5h15 La Mure (mairie)	Dimanche 15/07 6h30-7h45 Treffort
Mini-Trails * 	✓	X	X	X
Rando des Passerelles 	✓	✓	X	X
Trail de l'Ébron 	✓	✓	X	X
Trail de Côte Rouge 	✓	✓	X	X
Trail des Passerelles 	✓	✓	X	✓
La Grande Course 	✓	✓	✓	X

* Pour les Mini-Trails Enfants, les inscriptions se feront uniquement sur place, pour tous les enfants nés à partir de 2003

PARKINGS : L'organisation met en place des parkings sur des terrains agricoles loués à proximité du site de course (Base Nautique de Treffort), ainsi que des navettes bus gratuites permettant de relier ces parkings et la Base Nautique. Nous demandons donc aux coureurs de **prévoir 30 à 45 minutes de marge supplémentaire** par rapport à toute autre course pour leur heure d'arrivée.

Article 9 : Dossard et n° de dossard










Le dossard doit être entièrement visible, non plié, porté devant et correctement attaché par des épingles. Ces dernières (prévoir 4 épingles) ne sont pas fournies par l'organisation.

Votre numéro de dossard sera consultable sur place grâce au tableau prévu à cet effet. Toute affectation du dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 10 : Matériel

Sur chaque épreuve, un certain nombre d'équipements et matériels sont obligatoire, et d'autres conseillés. Des contrôles seront effectués sur le matériel obligatoire, lors du départ ou des différents points du parcours. Tout concurrent n'étant pas en mesure de présenter tout ou partie du matériel obligatoire pourra être mis hors course ou avoir des minutes de pénalités.

	Réserve d'eau	Réserve alimentaire	Couverture de survie	Sifflet	Coupe vent	Téléphone portable	Lampe Frontale
Le Petit Train 	0,5 L	Obl.	Obl.	Obl.	Cons.	Obl.	Obl.
Course Solidaire 							
Verticale du Sénépi 	0,5 L	Cons.	Obl.	Obl.	Cons.	Obl.	
Le 3^e Poste 	0,5 L	Obl.	Obl.	Obl.	Cons.	Obl.	Obl.
Rando des Passerelles 	0,5 L	Cons.	Obl.	Obl.	Cons.	Obl.	
Trail de l'Ébron 	0,5 L	Obl.	Obl.	Obl.	Cons.	Obl.	
Trail de Côte Rouge 	0,5 L	Obl.	Obl.	Obl.	Cons.	Obl.	Obl.
Trail des Passerelles 	1,5 L	Obl.	Obl.	Obl.	Obl.	Obl.	
La Grande Course 	1,5 L	Obl.	Obl.	Obl.	Obl.	Obl.	Obl.

Obl. : Obligatoire // **Cons.** : Conseillé

Les bâtons télescopiques seront autorisés mais devront impérativement être repliés lors du départ

Article 11 : Ravitaillements

Chaque parcours sera ponctué de points de ravitaillements et de points d'eau :

- **Le Petit Train (28km)** : 1 ravitaillement sur le parcours
- **La Course Solidaire (4km)** : 1 ravitaillement léger à l'arrivée
- **Kilomètre Vertical (3,5km)** : 1 ravitaillement léger à l'arrivée
- **Le 3^e Poste (16km)** : 1 ravitaillement + 1 point d'eau sur le parcours
- **Rando des Passerelles (12km)** : 1 ravitaillement sur le parcours
- **Trail de l'Ebron (15km)** : 1 ravitaillement sur le parcours
- **Trail de Côte Rouge (24km)** : 2 ravitaillements sur le parcours
- **Trail des Passerelles (40km)** : 4 ravitaillements sur le parcours
- **La Grande Course (65km)** : 7 ravitaillements sur le parcours

Tous les parcours disposent en plus d'un ravitaillement à l'arrivée.

Article 12 : Chronométrage

Excepté la Rando des Passerelles et les courses Enfants, tous les concurrents se verront remettre une puce électronique ou système équivalent qui sera initialisé automatiquement sur la ligne de départ. Tout concurrent dont la puce n'aura pas été repérée à un seul ou à tous les points de détection ne sera pas classé à l'arrivée. La puce ou système équivalent sera récupéré par l'organisation à l'arrivée de la course. Toute puce non-rendue sera facturée 15€ par l'organisation.

Article 13 : Barrières horaires

- **Le Trail de l'Ebron (15km)** : calculées à une moyenne de **4 km/h**
 - Au ravitaillement du Centre Equestre / Maissenas (km 7,5) à **12h**
- **Le Trail de Côte Rouge (24km)** : calculées à une moyenne de **4 km/h**
 - Au ravitaillement de Monestier de Clermont (km 15) à **19h50**
- **La Grande Course (65km)** : calculées à une moyenne de **4,5 km/h**
 - Au point d'eau du Hameau « Les Côtes » à La Motte-Saint-Martin (km 34) à **13h**
 - Au ravitaillement de Mayres-Savel village (km 50) à **16h45**
 - Barrière de déviation au pied de l'ascension de Côte Rouge (km 57) à **17h20 (5 km/h) ***
- **Le Trail des Passerelles (40km)** : alignées sur celles de « La Grande Course – 65km »
 - Au ravitaillement de Mayres-Savel village (km 24) à **16h45**
 - Barrière de déviation au pied de l'ascension de Côte Rouge (km 30) à **17h20**

Attention, l'organisation se réserve le droit d'instaurer des barrières horaires différentes en cours d'événement, en fonction des conditions météorologiques (forte chaleur, intempéries...) notamment.

* Concernant la barrière de déviation située au pied de l'ascension de Côte Rouge lors des 2 épreuves du dimanche, nous avons considéré de façon indépendante :

- Qu'il fallait tenir une moyenne de 4,5 km/h pour être autorisé à rallier l'arrivée
 - les 2 premières barrières sont donc des barrières d'élimination, calculées à 4,5 km/h
- Qu'il fallait tenir une moyenne de 5 km/h pour effectuer la totalité du parcours
 - la 3e barrière est une barrière de déviation, calculée à 5 km/h, qui supprime la dernière ascension, et oblige à terminer par le bord du lac. Les coureurs ainsi dérivés seront classés après les *finishers* du parcours total, dans leur ordre d'arrivée, sur la distance de **62km / 3200m D+**.

Cette décision a été prise et validée année après année, aux vues de l'état de santé de nombreux coureurs à ce moment-là de la course.

Article 14 : Sécurité

La responsabilité médicale sera assurée par des médecins et une équipe de secouristes. Ceux-ci ont toute autorité pour décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Article 15 : Comportement des participants / respect de l'environnement

A/ Secours et entraide

Les concurrents se doivent secours et entraide.

Les médecins et secouristes présents sur l'épreuve ont toute autorité pour mettre hors course et arrêter un concurrents selon des critères médicaux, ou tout signe pouvant traduire un état dangereux pour le concurrent : déshydratation, hypothermie, blessure...

Merci également de respecter les bénévoles présents aux départs et arrivées, et le long du parcours, de suivre leurs consignes et rester courtois avec eux.

B/ Traversée des passerelles

Il est interdit de courir lors de la traversée des Passerelles himalayennes : tout concurrent ayant été vu en train de courir sur les passerelles sera mis hors course

C/ Respect de l'environnement

L'événement se déroule dans un environnement préservé. Il est donc demandé aux participants de respecter la nature en jetant leurs déchets au départ, aux points de ravitaillement ou à l'arrivée. Tout concurrent qui sera vu en train de jeter des déchets dans la nature sera donc mis hors course.

Article 16 : Assurances

Responsabilité civile :

Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Individuelle accident :

Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.

Domage matériel :

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

Vol et disparition :

Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

Article 17 : Loi Informatique et Liberté

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Par notre intermédiaire, ils peuvent recevoir des propositions d'autres sociétés. S'ils ne le souhaitent pas, il suffit d'envoyer un mail à l'adresse suivante : anthony@idee-alpe.fr en indiquant leurs coordonnées.

Article 18 : Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 19 : Acceptation du règlement

Ce règlement a été réalisé selon les règlements de la commission nationale des courses hors stade de la FFA. Les organisateurs de cette épreuve déclinent toutes responsabilités en cas de vol et se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation.

La participation au **Trail des Passerelles du Monteynard** implique l'acceptation expresse par chaque concurrent de ce règlement. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète de son parcours. Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification du coureur.

L'organisation vous souhaite une belle course !

 Trail des Passerelles
du Monteynard